

Un projet éducatif, sa dynamique, sa mise en oeuvre

Que faisons-nous ? Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? Vers où allons-nous ? En quoi nos actions contribuent-elles à un accueil de qualité des enfants et de leur famille ? Ces questions de base permettent d'élaborer son projet éducatif²

Depuis 1999, la réflexion est guidée par l'Arrêté Code de qualité³.

Celui-ci prévoit que le projet soit concerté en équipe et que les familles soient consultées sur celui-ci. Il aborde cinq grands axes :

- des principes psychopédagogiques,
- l'organisation des activités et de la santé,
- l'accessibilité,
- l'encadrement,
- et les relations avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement.

Aujourd'hui tous les pouvoirs organisateurs (services d'accueillants (m/f), crèches, Maison Communale d'Accueil de l'Enfant (MCAE), Maisons d'enfants (ME), (co-)accueillants (m/f) autonomes) doivent élaborer un projet d'accueil à l'ouverture de leur structure et l'adapter à l'évolution du milieu d'accueil (MA). Beaucoup d' (co-)accueillants (m/f) conventionnés ont, rédigé un projet de vie en lien avec celui du service d'accueillants (m/f).

Un ensemble de paramètres (infrastructure, organisation des sections, capacité du MA, formations du personnel,...) ont un impact sur le contenu du projet éducatif. En même temps, le projet éducatif peut faire évoluer l'infrastructure, le fonctionnement du MA, l'aménagement d'un espace, le plan de formation de l'équipe, ... Cette interaction régulière entre réflexion et pratique contribue à l'évolution régulière du projet éducatif.

Le projet éducatif est un outil essentiel pour les professionnels

Il permet de se questionner, d'échanger entre collègues sur le sens des pratiques et sur les moyens mis à disposition pour offrir aux enfants et à chaque enfant en particulier, ainsi qu'à sa famille, un accueil de qualité.

Adopter une posture professionnelle ne va pas de soi : nos repères personnels (familiaux), notre éducation, nos valeurs, sont sous-jacents à nos modes de fonctionnement individuels. Le fait de les confronter à ceux des collègues, aux (nouvelles) connaissances à propos de l'accueil de l'enfant contribue à mieux les identifier, à se mettre d'accord pour déterminer des pratiques communes.

L'observation régulière des enfants amène à les (ré)-ajuster. Les formations, les lectures, les idées nouvelles, la réflexion à propos de travaux ou à l'occasion d'un projet de déménagement, l'augmentation de la capacité d'accueil sont autant d'occasions de faire évoluer le projet éducatif.

Sur un autre plan, il permet de garantir la cohérence et la continuité des pratiques. Quelle que soit la taille de la structure, lorsqu'il y a changement dans le personnel (écartement, maladie,...), il contribue à donner des balises, des repères assurant aux jeunes enfants le plus de stabilité possible.

On s'y réfère lors de l'accueil des stagiaires, d'une nouvelle collègue, en cas de difficultés, de questionnements et aussi pour préciser les besoins du MA à l'égard des autorités (Pouvoir Organisateur (PO), ...).

Il est indispensable de prévoir du temps de travail pour faire évoluer le projet éducatif de manière dynamique et participative.

Le projet est aussi un outil d'aide à l'engagement de nouveaux professionnels: il est un support pour évaluer la compréhension et l'adhésion des candidats à celui-ci.

Le projet éducatif est un outil de communication avec les familles.

Lorsqu'une famille recherche une place en MA, elle a des attentes, des espoirs, des craintes par rapport au fait de confier son enfant. Prendre un temps de rencontre pour entendre ceux-ci, ainsi que partager les contenus du projet éducatif se révèle fondamental pour entamer la construction d'une relation de confiance.

Cet échange devrait aider les (futurs) parents à se représenter une journée, une semaine d'accueil de leur enfant, et même d'envisager toute la durée de l'accueil. Toutes leurs questions méritent une attention et un échange entre leur projet familial et celui du MA. Ces questions peuvent les aider à anticiper la séparation et à se rassurer

au mieux. C'est pourquoi il importe que le document du projet éducatif soit accessible, compréhensible, adapté au public et agréable à lire. Différentes présentations simplifiées ou synthétiques sont possibles accompagnées de photos, livrets,

Tout au long de l'accueil de l'enfant, des éléments du projet éducatif devraient nourrir régulièrement les rencontres avec les parents : lors du passage de section, lors d'une rencontre annuelle avec toutes les familles, dans le cadre de moments importants d'échanges avec les familles (diversification alimentaire, partage sur l'évolution de l'enfant dans le MA, départ vers l'école, ...).

Ces temps d'échanges contribuent également à l'évolution du projet éducatif : un paragraphe nécessitant une clarification, des idées d'amélioration de l'accueil, d'innovation, ... de nouvelles situations (accueil de jumeaux, d'un enfant ayant des besoins spécifiques, ...). Une farde accessible à tous aide à garder des traces de ces éléments qui seront utilisés lorsque le projet éducatif sera modifié. Selon le Code de qualité, il est prévu de le mettre à jour au moins tous les trois ans...

Il est aussi un outil de communication avec les partenaires

- Avec les services de l'ONE : le comité subrégional, le Coordinateur Accueil (m/f), l'Agent Conseil, ... lors de l'autorisation et/ou de l'agrément, dans le cadre des accompagnements individuels ou collectifs, avec le Travailleur Médico Social (TMS), le médecin dans le cadre de la consultation d'enfants, ...
- Avec les associations qui collaborent avec le MA : par exemple la bibliothèque, les artistes (théâtre, musique, centre culturel ...), le Service d'Aide à la Jeunesse, ...
- Avec les élus locaux, les membres de l'ASBL, avec les écoles proches du MA, les écoles de formation initiale, ...

Un projet éducatif présent au quotidien, vivant dans le MA !

Trop souvent, les familles n'entendent parler du projet éducatif que lors de l'inscription de leur enfant. Il est intéressant de le rendre visible au quotidien sous différentes formes (des affiches dans les pièces de vie, des photos racontant les projets en cours) ou encore via d'autres idées insolites (jeu, vidéo, ...).

Et chez vous, comment rendez-vous votre projet vivant?

Pour en savoir plus :

Repère 13, Développer une dynamique de réflexion professionnelle

et mettre en œuvre le projet éducatif,

in Repères pour des pratiques d'accueil de qualité III,



Soutien à l'activité des professionnelles, éd. ONE, 2004.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité et de l'accueil (2003)

Art. 20. § 1er. Le milieu d'accueil établit un projet d'accueil et en délivre copie aux personnes qui

confie l'enfant, le cas échéant, sous une forme synthétique et aisément lisible. Dans tous les cas, il tient la version complète à disposition des personnes qui confient l'enfant qui le demandent.

§ 2. Le projet d'accueil est élaboré en concertation avec les accueillants et fait l'objet d'une consultation où sont notamment invitées les personnes qui confient l'enfant.

§ 3. Le projet d'accueil comporte au moins les informations suivantes :

1° le type(s) d'accueil organisé(s);

2° le règlement d'ordre intérieur;

3° le contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil;

4° le mode de fixation de la participation financière des personnes qui confient l'enfant;

5° le taux d'encadrement pratiqué;

6° la qualification du personnel;

7° la description des choix méthodologiques, ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs visés.

§ 4. Le projet d'accueil fait l'objet d'une évaluation régulière et est mis à jour au moins tous les trois ans, suivant les mêmes modalités que celles déterminées au § 2.

§ 5. Le milieu d'accueil transmet à l'Office de la Naissance et de l'Enfance copie du projet d'accueil et de ses mises à jour.

Katrien MICHEL-GOFFAUX
Coordinatrice Accueil (Namur)
et Laurence MARCHAL
Conseillère pédagogique (ONE Namur)

[Retour vers Repère psychopédagogique](#)

¹Cette question semble évidente et pourtant il est important que chaque milieu d'accueil (MA) analyse le public qu'il accueille : ce public est-il le reflet de la composition de la population de notre commune ? Comment le MA est ouvert à l'accueil de la diversité des enfants (enfant en situation de handicap, ...), des besoins des familles (un parent qui suit une formation, une famille en difficulté pour des raisons de santé / sociales, ...) ? Comment contribue-t-il à réduire les inégalités plutôt que de les renforcer ? ...

²Le projet éducatif correspond au 7ème point de l'article 20 §3 de l'Arrêté du gouvernement de la CFWB fixant le Code de qualité de l'accueil, MB19/04/2004 qui énumère les différentes informations obligatoires du projet d'accueil.

³Celui-ci a été revu en 2004.